

EMPREINTES

— Le lien demeure —

CHARTRE DES ACCOMPAGNANTS BENEVOLES ET PROFESSIONNELS

Modifiée et validée par le Bureau Empreintes le 15/12/14

Valeurs

La souffrance du deuil est unique (il n'y a pas de hiérarchie dans le deuil).

Empreintes est une association d'entraide qui s'appuie sur des valeurs fondamentales :

- ✓ Œuvrer pour une meilleure connaissance du deuil et des accompagnements possibles.
- ✓ Garantir un cadre sécurisé et confidentiel
- ✓ Accompagner dans une attention portée à la vulnérabilité des personnes en deuil.

Mission

L'association œuvre pour une meilleure connaissance du deuil, de ses états, de son processus, de ses particularités et des accompagnements possibles.

Elle accompagne des personnes en deuil dans une attention portée à leur état de vulnérabilité. L'éthique de cet accompagnement s'appuie sur le respect de la souffrance exprimée, la compréhension et les connaissances sur le deuil, dans une distanciation entre le vécu de l'accompagnant et celui de la personne en deuil. Il se fait dans le cadre d'un travail en partenariat inter-associatif et en lien avec un réseau de professionnels.

L'association a pour objet l'information et l'accompagnement de toute personne en deuil :

- quel que soit l'âge de l'endeuillé et du défunt,
- quel que soit le lien de l'endeuillé avec le défunt,
- quelles que soient les causes et les circonstances du décès.

Empreintes assure un soutien chaleureux et respectueux aux enfants et adolescents endeuillés dont la personnalité est en formation.

Actions

- Accompagner, écouter, soutenir et orienter les personnes en deuil,
- Rechercher, former, coordonner et superviser une équipe de bénévoles qualifiés,
- Sensibiliser et informer le grand public, les associations bénévoles, les professionnels,
- Assurer des formations sur le thème du deuil et autour du deuil (bénévolat d'accompagnement, soins palliatifs),

- Mener un travail inter-associatif sur le deuil,
- Réaliser des recherches et publications,
- Coordonner des travaux de réflexion et des initiatives.

Les bénévoles :

Intégration des nouveaux membres

L'entrée dans l'association se fait après un parcours de sélection et de formation. Après un premier rendez-vous avec un responsable d'Empreintes, un chemin de formation est remis, qui intègre 5 jours de formation alternant avec des temps de stage et d'observation, sur une durée de plusieurs mois.

Contexte et durée :

Nous consacrons un soin particulier à la sélection et à la formation des futurs bénévoles. C'est une obligation énoncée dans l'article 10 de la [loi du 9 juin 1999](#) sur l'accompagnement et les soins palliatifs.

La durée et les étapes de ce parcours sont essentielles pour affiner, confirmer la démarche du futur bénévole et trouver la place qui lui convient dans l'équipe. Cette durée permet à Empreintes de vérifier que l'engagement ne comporte de risques ni pour le futur bénévole, ni pour la personne accompagnée, ni pour Empreintes.

Spécificités :

L'accompagnement de deuil nécessite d'avoir ou d'acquérir :

- des capacités d'écoute et de distanciation,
- des connaissances théoriques et pratiques sur le deuil et ses particularités.

C'est pourquoi le parcours est progressif et complet.

Engagement :

Le processus de formation est mené à l'initiative du futur bénévole. Tout au long du chemin, celui-ci peut comme Empreintes soit le poursuivre, soit le stopper. Cette décision est alors signifiée dès qu'elle est prise.

Participation aux accompagnements :

Ecoute téléphonique

L'écoute téléphonique est la première activité des bénévoles Empreintes. Elle s'exerce d'abord en observation en double écoute (voir le document « repères pour la double écoute »). Après une période obligatoire d'écoute téléphonique, le bénévole, s'il le désire peut s'orienter vers d'autres activités au sein de Empreintes. Au préalable il sera alors reçu en entretien par le responsable d'Empreintes. L'avis du superviseur sera sollicité.

Entretiens

Mener un entretien avec les personnes en deuil nécessite d'avoir suivi au préalable une formation théorique initiale, la formation à l'entretien avec les personnes en deuil ou avoir une expérience de l'entretien en relation d'aide. A l'issue de cette formation, le bénévole est parrainé dans cette activité durant une dizaine d'entretiens.

Groupes d'entraide :

L'animation des groupes implique une sensibilisation à la dynamique de groupe.

Adultes

L'animation de groupes d'adultes en deuil est subordonnée au suivi préalable d'une formation à l'animation des groupes d'entraide pour les personnes en deuil.

Ensuite le bénévole peut être observateur après accord et en concertation avec le coordinateur et les animateurs de ce groupe. Il peut assurer une co-animation avec un professionnel ou un(e) bénévole plus expérimenté dans un premier temps

Enfants

Le bénévole qui souhaite s'orienter vers l'animation de groupes d'enfants, doit, en plus des deux formations précitées suivre la formation à l'animation de groupes d'enfants en deuil. Ensuite il observe un groupe avant de devenir animateur, après accord et en concertation avec le référent des groupes enfants.

Il apparait en outre nécessaire pour ces animateurs :

- d'avoir acquis précédemment une expérience (professionnelle ou bénévole) auprès des enfants, ou une formation de psychologue, éducateur, assistant social,
- et d'avoir effectué un travail sur soi

Supervision

La participation aux accompagnements rend obligatoire la présence aux supervisions mensuelles Empreintes.

Formation continue

Le bénévole s'engage à participer aux formations continues proposées par Empreintes et/ou de suivre chaque année au moins une formation continue sur le thème du deuil.

Engagement du bénévole :

Le bénévole s'engage à :

- ✓ à respecter cette Charte et les valeurs d'Empreintes,
- ✓ à respecter les règles de fonctionnement et d'organisation d'Empreintes,
- ✓ à assurer avec sérieux, discrétion et régularité son activité,
- ✓ à se sentir responsable de son action,
- ✓ à collaborer avec les autres bénévoles, les salariés et les partenaires dans un esprit bienveillant, non jugeant et dans le souci d'améliorer l'action d'Empreintes,
- ✓ à participer régulièrement aux réunions des bénévoles une fois tous les deux mois, et à la supervision mensuelle
- ✓ à intervenir dans la limite de ses compétences et favoriser le travail en équipe
- ✓ à ne jamais entretenir hors association une relation à but lucratif avec des personnes rencontrées à toute activité de bénévolat à Empreintes.
- ✓ à accepter que toute modification importante survenant dans sa vie puisse entraîner un arrêt temporaire de ses accompagnements. Une évaluation sera faite avant d'en décider et lors de la reprise éventuelle.
- ✓ à accueillir, écouter et soutenir les personnes en respectant leurs choix et sans distinction d'origine ou de religion, sans les juger, avec bienveillance.
- ✓ à informer la coordinatrice Empreintes en cas de cessation provisoire ou définitive d'activité.

Le bénévole adhère à l'association en payant une cotisation annuelle.

Engagement du professionnel

Lors de toute intervention pour Empreintes (formations, interventions, animation de groupes), toute action à visée commerciale (distribution de tracts publicitaires, carte de visites...) pour **promouvoir un autre centre de formation** ou une **activité indépendante** est formellement exclue. Si un tel événement était avéré, le contrat en cours serait immédiatement interrompu, sans aucun dédommagement pour le formateur ou l'animateur.

Tout **lien d'intérêt** avec un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de l'intervention ou des documents remis aux participants doit être déclaré à Empreintes qui se donne le droit de rompre la convention, si cela risquait de nuire à l'indépendance des contenus de formation proposés.

Empreintes s'engage à :

- ✓ fournir les moyens et la formation nécessaires à l'exercice de l'activité d'accompagnement des endeuillés,
- ✓ accueillir et considérer le bénévole/ le professionnel comme un collaborateur à part entière dans un esprit d'équipe et de convivialité,
- ✓ recruter et coordonner les bénévoles et professionnels selon les besoins d'Empreintes, en fonction de leurs compétences, leur expérience et leur projet,
- ✓ définir le rôle de chacun et coordonner les actions,
- ✓ informer le bénévole/le professionnel sur la vie d'Empreintes et sur ses projets,
- ✓ apporter les soutiens nécessaires et proposer les formations adaptées,
- ✓ valoriser l'expérience et favoriser les rencontres et les échanges,
- ✓ organiser l'évaluation régulière des actions et les adapter à l'évolution des besoins,
- ✓ coordonner et accompagner les bénévoles et professionnels dans leurs tâches,
- ✓ fournir toute documentation utile pour l'accompagnement.

Les bénévoles et les professionnels participent à l'action de Empreintes, sous la responsabilité de l'association et dans le cadre de la politique définie par celle-ci.